

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO

COMMUNE D'ANTISANTI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 10 Octobre 2019

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant la jonction des possessions répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Monsieur Jean Séraphin **MINICHETTI**, Retraité, demeurant à STE LUCIE DE PORTO VECCHI (20144) Testa.

Né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) le 5 février 1939.

Veuf de Madame Simone Françoise Pierrette **DEVOUGE**.

Madame Christine Barbara **MINICHETTI**, secrétaire, demeurant à ZONZA (20144) La Testa Sainte Lucie de Porto-vecchio.

Née à PORTO-VECCHIO (20137) le 20 janvier 1973.

Madame Laurence **MINICHETTI**, sans profession, demeurant à ZONZA (20144) Pasciallela RN 198 - Ste Lucie de Porto-vecchio.

Née à ZONZA (20124) le 15 mars 1976.

Désignation des Biens :

A ANTISANTI (HAUTE-CORSE) 20270, Lieu-dit SBIRO,

Une maison d'habitation de plain-pied de trois pièces principales

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	105	SBIRO	00 ha 34 a 75 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis.